



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Caen pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement
professionnel**

ACADEMIE DE CAEN

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE Option B : COLORISTE PERMANENTISTE

Session 2010

E1 – CONCEPTION, FORMES ET COULEURS

U 12 B : Coloration et effets de couleurs

2^{ème} partie : Réalisation d'effets de couleurs

Durée : 3 h 00 – Coef. : 5

SUJET

Pour le modèle que vous avez proposé, masculin ou féminin, il est demandé :

- une transformation de la totalité de la chevelure
- le résultat devra faire apparaître au minimum trois couleurs
- les techniques doivent obligatoirement faire appel à la couleur d'oxydation et/ou à la décoloration, éventuellement à la coloration semi-permanente
- une mise en forme mettant en valeur la coloration réalisée

En début d'épreuve, vous remettrez au jury la fiche technique remplie qui vous a été envoyée par le service des examens.

Le candidat n'est pas autorisé à passer ces deux parties d'épreuve :

- en l'absence de modèle
- en présence de modèle non conforme

La conformité est vérifiée avant le début de chaque partie d'épreuve.

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE OPTION : COLORISTE PERMANENTISTE

E1 – U.12 B – Coloration et effets de couleur

Coefficient : 7 – Epreuve pratique et écrite – Durée : 3 h 20 min

1^{ère} partie : Projet de réalisation de couleurs – Durée : 20 min. – Coef. : 2

2^{ème} PARTIE : Réalisation d'effets de couleur – Durée 3 h – Coef. : 5

COMPETENCES/INDICATEURS	BAREME	CANDIDAT			
		N°	N°	N°	N°
C1 – S'INFORMER – COMMUNIQUER C12 Assurer l'accueil et le suivi du client Attention portée au modèle : protection, confort, attitude face au modèle...	1 pt				
C2 – ORGANISER ET GERER C22 Planifier les activités de sa compétence Organisation dans le temps Organisation dans l'espace	1 pt				
C3 – CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE C35 Concevoir et réaliser des effets de couleur par coloration, méchage, dégradés de couleurs	9 pts				
Pertinence des produits utilisés (0,5 pt)					
Respect des consignes du fabricant pour la préparation (0,5 pt)					
Préparation adaptée de la chevelure : brossage, démêlage... (0,5 pt)					
Maîtrise des techniques (séparation, application, maîtrise gestuelle, respect des temps de pose, élimination des produits...) (3 pts)					
Prise en compte des conditions d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie (1,5 pt)					
Conformité du résultat aux prévisions du candidat (voir fiche) (3 pts) (*)					
C33 Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires	3 pts				
Choix adapté des produits et des techniques (1 pt)					
Maîtrise des techniques d'application et de soins capillaires (1 pt)					
Utilisation rationnelle des produits (1 pt)					
C32 Concevoir une coiffure personnalisée	6 pts				
Mise en valeur du modèle (2 pts)					
Mise en valeur de la forme et du volume de la coiffure (1 pt)					
Mise en valeur de la forme, des volumes par les effets de couleur (1 pt)					
Créativité de la réalisation (2 pts)					
Pénalités					
TOTAL	20 points				

(*) Si non conformité à la définition de l'épreuve (transformation totale, 3 couleurs, couleur d'oxydation ou décoloration) : 2 points par critère non respecté.

DATE :

NOM des membres du jury	FONCTION	SIGNATURE